

**Extrait n°2024-06-20-COMDEL-010 du registre des délibérations  
du conseil métropolitain**

-----  
**Séance du 20 juin 2024**

Finances - Budget supplémentaire 2024 - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 14 juin 2024

**PRÉSENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE :** Luc MILLIAT,

**BOU :** Bruno COEUR,

**CHANTEAU :** Gilles PRONO,

**CHECY :** Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

**COMBLEUX :** Francis TRIQUET,

**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN :** Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

**MARIGNY-LES-USAGES :** Philippe BEAUMONT,

**OLIVET :** Cécile ADELLE, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Sandrine LEROUGE, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

**ORLEANS :** Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Romain ROY,

**ORMES :** Odile MATHIEU,

**SAINT-CYR-EN-VAL :** Vincent MICHAUT,

**SAINT-DENIS-EN-VAL :** Jérôme RICHARD,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE :** Franck FRADIN, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE :** Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC :** Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

**SARAN :** Christian FROMENTIN, Gérard VESQUES,

**SEMOY :** Laurent BAUDE,

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

**CHECY :** Virginie BAULINET donne pouvoir à Laurent BAUDE,  
**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Carole CANETTE,  
**INGRE :** Christian DUMAS donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Magalie PIAT donne pouvoir à Marceau VILLARET,  
**MARDIE :** Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à Luc MILLIAT,  
**OLIVET :** Rolande BOUBAULT donne pouvoir à Michel LECLERCQ,  
**ORLEANS :** Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, William CHANCERELLE donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Baptiste CHAPUIS donne pouvoir à Vincent DEVAILLY, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Martine HOSRI donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Ghislaine KOUNOWSKI donne pouvoir à Guylène BORGNE, Romain LONLAS donne pouvoir à Sandrine MENIVARD, Thomas RENAULT donne pouvoir à Florence CARRE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Fanny PICARD, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,  
**ORMES :** Alain TOUCHARD donne pouvoir à Odile MATHIEU,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL :** Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à Jérôme RICHARD,  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN :** Stéphane CHOUIN donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE :** Catherine GIRARD donne pouvoir à Franck FRADIN, Brigitte JALLET donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE :** Françoise BUREAU donne pouvoir à Véronique DESNOUES, Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Pascal LAVAL,  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN :** Thierry COUSIN donne pouvoir à Florent MONTILLOT,  
**SARAN :** Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Maryline COULON, Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Bruno LACROIX, Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Christian FROMENTIN,

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

**INGRE :** Guillem LEROUX,  
**ORLEANS :** Dominique TRIPET,  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN :** Charlotte LACOLEY,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>89</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 89        |
| Nombre de votants .....                          | 86        |
| Quorum.....                                      | 45        |

**Séances**

commission cohésion sociale et territoriale du 28 mai 2024  
commission aménagement du territoire du 29 mai 2024  
commission attractivité du 31 mai 2024  
commission espace public et proximité du 04 juin 2024  
commission transition écologique du 06 juin 2024  
commission ressources du 11 juin 2024  
conférence des maires du 13 juin 2024  
conseil métropolitain du 20 juin 2024

**RAPPORTEUR : M. MARTIN**

N° 10 Finances - Budget supplémentaire 2024 - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les arrêtés relatifs aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 des communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2023-12-21-COMDEL-008 du conseil métropolitain en date du 21 décembre 2023 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 2024-02-08-COMDEL-008 du conseil métropolitain en date du 8 février 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 123 622 742,62 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES               | RECETTES               |
|---|------------------------|------------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                        | 33 454 218,84 €        |
| 011 - Charges à caractère général                         | 1 441 561,12 €         |                        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés             | -141 807,12 €          |                        |
| 014 - Atténuations de produits                            | 1 010 885,00 €         |                        |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 33 816 437,26 €        |                        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      | 6 000 000,00 €         | 7 900 000,00 €         |
| 65 - Autres charges de gestion courante                   | 1 872 977,39 €         |                        |
| 67 - Charges spécifiques                                  | 21 106,18 €            |                        |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                        | 531 952,00 €           |
| 731 - Fiscalité locale                                    |                        | 954 567,00 €           |
| 73 - Impôts et taxes                                      |                        | 10 000,00 €            |
| 74 - Dotations et participations                          |                        | 121 056,00 €           |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  |                        | 1 025 001,99 €         |
| 77 - Produits spécifiques                                 |                        | 24 364,00 €            |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>44 021 159,83 €</b> | <b>44 021 159,83 €</b> |

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 44 021 159,83 € et comprennent 33 454 218,84 € de reprise de l'excédent 2023 et 2 666 940,99 € de recettes réelles et 7 900 000,00 € de recettes d'ordre.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 44 021 159,83 € dont 4 204 722,57 € de dépenses réelles et 39 816 437,26 € de dépenses d'ordre dont 33 816 437,26 € correspondant au virement à la section d'investissement.

En recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat) : 2 666 940,99 €

- Inscription de 1 052 623,00 € complémentaires au titre de l'ajustement des recettes fiscales, dotations et compensations :
  - + 415 759 € au titre des impositions directes dont 301 503 pour la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, 265 996 € pour la CFE, 146 155 € pour la Taxe sur le Foncier Bâti
  - + 420 906 € de compensations de CFE et - 297 895 € au titre de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) ;
  - + 308 543 € de recettes de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) ;
  - + 172 580 € de recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
  - + 57 685 € au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ;
  - + 51 960 € au titre de compensations de la Taxe d'Habitation des Logement Vacants (THLV)
  - - 272 504 € pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
  - - 76 593 € au titre de la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe Professionnelle (DCRTP)
  - - 25 713 € au titre des Allocations Compensatrices de la Taxe Foncière
- Inscription de 1 078 800 € de recettes d'intéressement liées au contrat de DSP UTOM
- Inscription de 477 000 € d'indemnisation assurantielle pour des dommages aux biens
- Inscription de 290 629 € de régularisation de la redevance d'occupation et d'intéressement du ZENITH d'Orléans (ancien contrat de DSP)
- Inscription de 250 000 € de subvention perçue dans le cadre du pacte des solidarités
- Inscription de 91 300 € de recettes complémentaires pour les accès charretiers
- Inscription 159 196,94 € de régularisation de redevance de la DSP chauffage urbain au titre des exercices 2022, 2023 et 2024
- Inscription de 90 000 € de recettes dans le cadre de la nouvelle convention de MAD1 (Mise A Disposition Individuelle) avec Orléans Gestion
- Inscription de 48 565 € d'indexation de la redevance financière dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) CO'Met au titre de 2024
- Inscription de 32 000 € de recettes au titre du déploiement de la téléphonie CO'Met (redevance d'occupation du domaine public)
- Inscription de 29 587 € pour le solde de la subvention au titre Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Inscription de 24 364 € d'annulation de mandats sur exercices antérieurs

- Inscription de 18 674,05 € de recettes dans le cadre du versement d'un complément de boni de liquidation de la Maison de l'emploi
- Inscription de 10 000 € de recettes de paris hippiques
- Inscription de 1 350 € de recettes de pénalités reçues dans le cadre d'un marché d'assurance
- Annulation de 600 148 € de recettes de Mise à Disposition de Service descendante
- Annulation de 227 000 € de recettes/dépenses initialement prévu au titre de la compensation CNRACL mais finalement compensée par la baisse d'une autre cotisation
- Annulation de 160 000 € de recettes dans le cadre de la refacturation à l'ESAD suite à la nouvelle convention passée avec l'ESAD et au réalisé 2023.

A ces recettes s'ajoute la reprise de l'excédent reporté de 2023 pour 33 454 218,84 €.

#### **En dépenses réelles de fonctionnement : 4 204 722,57 €**

- Inscription de 1 010 885 € de reversements et restitutions sur impôts et taxes dont :
  - 430 000 € de dégrèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
  - 318 893 € de fraction compensatoire de TVA pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP)
  - 256 615 € de fraction compensatoire de TVA pour la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
  - 5 377 € de dégrèvement sur la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
- Inscription de 1 419 665,39 € de subventions d'équilibre versées aux budgets annexes dont :
  - 1 168 969,39 € au Budget Annexe Transport (effet avenant n°6)
  - 25 696,00 € au Budget Annexe Centre de Formation des Apprentis
  - 225 000,00 € au Budget Annexe Pépinières
- Inscription de 739 840 € de dépenses liées à la gestion des déchets dont :
  - 248 500 € pour la collecte des déchets verts en porte à porte
  - 119 340 € pour la collecte des cartons en centre-ville
  - 100 000,00 € de dépenses complémentaires de carburant
  - 80 000 € pour l'extension du périmètre des abris bacs biodéchets
  - 60 000 € pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de suivi de la Délégation de Service Public (DSP)
  - 54 000 € à l'entretien hebdomadaire sur nos aires de lavage des sites d'exploitation, avec un marché de pompage
  - 50 000 € complémentaires pour la prestation des volumineux sur rendez-vous
  - 18 000 € pour la prise en charge des bouteilles de protoxyde ramassées sur le domaine public
  - 10 000 € pour le matériel de gestion des accès en déchetteries
- Inscription de 258 700 € complémentaires d'eau et de charges d'énergie
  - 187 200 € pour les aires d'accueil des gens du voyage
  - 51 500 € pour CO'Met
  - 20 000 € au titre de la gestion des déchets
- Inscription de 98 624 € d'indexation de la contribution financière dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) CO'Met au titre de 2024
- Inscription de 75 000 € de dépenses de locations et d'acquisition de petits équipements suite à des pannes sur des véhicules métiers de l'espace public
- Inscription de 95 000 € de dépenses de prestation de balayage suite à la panne d'une balayeuse
- Inscription de 160 000 € de subvention de l'Etat à reverser aux communes et CCAS dans le cadre du pacte des solidarités
- Inscription de 127 192 € complémentaires au titre de dépenses informatiques dont :
  - 42 000 € complémentaires pour couvrir l'évolution du prix des licences informatiques et l'achat de nouvelles licences
  - 57 192 € de locations de logiciels, maintenances, impressions et locations d'imprimantes
  - 28 000 € de prestations d'accompagnement pour la migration du Pack Office 365 et le renouvellement du parc informatique
- Inscription de 83 000 € de dépenses complémentaires pour les accès charretiers compensées par des recettes
- Inscription de 80 000 € de dépenses complémentaires pour des formations obligatoires
- Inscription de 70 000 € complémentaires au titre des Admissions en Non-Valeur et des créances éteintes

- Inscription de 62 520 € complémentaires de loyers, de taxes et de charges locatives notamment dans le cadre du relogement de la Direction du Développement Economique
  - Inscription de 61 000 € de subvention dans le cadre de l'adaptation de la convention avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour Ma Métro Rénov
  - Inscription de 50 000 € pour l'attractivité territoriale dont :
    - 25 000 € d'études
    - 25 000 € de subventions
  - Inscription de 32 000 € complémentaires pour le paiement d'intérêts moratoires
  - Inscription de 31 000 € pour le Parc de Loire dont :
    - 15 000 € fournitures et petits équipements
    - 16 000 € complémentaires pour des prestations de nettoyage suite à l'élargissement du périmètre d'intervention du Parc
  - Inscription de 45 000 € complémentaires de frais d'acte, de contentieux et d'études juridiques
  - Inscription de 25 560 € de frais d'exploitation et de maintenance de chauffage
  - Inscription de 21 106,18 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs
  - Inscription de 20 000 € de dépenses complémentaires pour des prestations de recrutement suite à des mobilités sur des postes stratégiques
  - Inscription de 20 000 € de dépenses complémentaires de déménagements/aménagements de bureaux
  - Inscription de 17 000 € complémentaires dans le cadre de la passation du nouveau marché de prestation avec ABRAYSIE sur 2024 pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et caniveaux sur Saint-Jean-de-Braye
  - Inscription de 15 000 € de subvention versées dans le cadre de l'accompagnement de projets touristiques locaux
  - Inscription de 25 000 € pour des EPI (Equipements de Protection Individuelle) et des vêtements de travail
  - Inscription de 10 000 € complémentaires de dépenses de frais de personnels dans le cadre de convention de mise à disposition ascendantes
  - Inscription de 10 000 € de frais d'annonce sur les sites spécialisés de recrutement
  - Inscription de 10 000 € complémentaires suite à l'augmentation du coût du marché insertion propreté et de nouvelles dépenses
  - Inscription de 7 500 € de régularisation de frais de formation suite à une erreur de facturation
  - Inscription de 6 000 € complémentaires d'entretien des espaces verts des RD 2157 et 2152 (évolution des coûts du marché)
  - Inscription de 10 730 € de dépenses sur la ferme des cassines en lien (frais de gardiennage et d'entretien de terrain)
  - Inscription de 4 500 € complémentaires pour la gestion du port et du ponton (renouvellement des bouées)
  - Inscription de 4 100 € d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurances
  - Inscription de 4 000 € de frais de déménagement divers
  - Inscription de 3 600 € d'abonnement stationnement au parking Danton
  - Inscription de 3 000 € de remboursement de frais de concours
  - Annulation de 284 800 € de remboursement au titre des frais de gestion des Frais Post Stationnement
  - Annulation de 227 000 € de dépenses / recettes initialement prévu au titre de la compensation CNRACL mais finalement compensée par la baisse d'une autre cotisation
- Dans ce contexte, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 33 816 437,26 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT  | DEPENSES               | RECETTES               |
|---|------------------------|------------------------|
| TOTAL CHAPITRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT<br>(CONFORMEMENT AU DETAIL JOINT EN ANNEXE) | 1 610 482,43 €         |                        |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté                      | 44 577 034,39 €        |                        |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                                      |                        | 33 816 437,26 €        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections                                | 7 900 000,00 €         | 6 000 000,00 €         |
| 041 - Opérations patrimoniales  | 8 035 800,00 €         | 8 035 800,00 €         |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves  |                        | 18 666 188,99 €        |
| 13 - Subventions d'investissement   |                        | 134 947,88 €           |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées  |                        | -30 965 282,91 €       |
| 204 - Subventions d'équipement versées  | 21 433,80 €            | 98 214,00 €            |
| 27 - Autres immobilisations financières   | -447 600,00 €          |                        |
| 4581 - Opérations sous mandat   | 406 037,75 €           |                        |
| 4582 - Opérations sous mandat   |                        | 406 037,75 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>62 103 188,37 €</b> | <b>36 192 342,97 €</b> |
| <b>REPORTS 2023</b>   | <b>17 498 394,42 €</b> | <b>43 409 239,82 €</b> |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>79 601 582,79 €</b> | <b>79 601 582,79 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 79 601 582,79 €, dont 43 409 239,82 € de restes à réaliser, 18 666 188,99 € d'affectation de résultat, - 30 990 282,91 € d'ajustement de l'emprunt d'équilibre, 664 199,63 € de recettes réelles et 47 852 237,26 € de recettes d'ordre dont 33 816 437,26 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 79 601 582,79 €, dont 17 498 394,42 € de restes à réaliser, 44 577 034,39 € de reprise du déficit d'investissement 2023, 1 590 353,98 € de dépenses réelles et 15 935 800,00 € de dépenses d'ordre.

### En recettes réelles d'investissement (hors affectation, reports et emprunt d'équilibre) : 664 199,63 € :

- Inscription complémentaire en dépenses / recettes de 391 390 € au titre de l'opération pour compte de tiers pour les travaux de la rue Beauhaire à Saint Jean de la Ruelle
- Inscriptions de 14 458,75 € en dépenses / recettes au titre des opérations pour compte de tiers pour le comblement de la carrière Saint Vincent
- Inscription de 299 998 € de recettes au titre d'une offre de concours versée par la Ville d'Orléans afin de mettre en place une stratégie patrimoniale sur les quartiers
- Inscription de 296 244,42 € de subvention versée par l'Etat au titre de travaux « itinéraires cyclables
- Inscription de 200 000 € de participation des bailleurs pour le renouvellement de points enterrés dans le cadre de la gestion des déchets
- Inscription de 166 667 € de recettes d'offre de concours voirie versées par la ville d'Orléans pour les couches de roulement de la place Sainte Croix et de la rue de l'immobilière à Orléans
- Inscription de 102 266,46 € au titre de la notification de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)
- Inscription de 98 124 € de recettes de remboursement de trop versé de subvention d'investissement dont :
  - 50 000 € pour le projet Multisax du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
  - 26 729 € pour le projet du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
  - 21 485 € pour le projet 3 PINEX de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE)
- Inscription de 50 000 € en recettes / dépenses dans le cadre d'un appel à projet pour la construction d'un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC)
- Inscription de 30 000 € d'ajustement de fonds de concours versé par la commune de Chécy pour les travaux de voirie des rues des Courtils et Maréchal LECLERC de Chécy
- Inscription de 25 000 € de recettes de cautions au titre du déploiement de la téléphonie CO'Met
- Inscription de 12 800 € de subvention de l'État pour l'acquisition d'un logiciel pour le droit des sols

- Inscription de 189 € en dépenses / recettes au titre d'opérations pour compte de tiers pour la place du marché
- Annulation de 844 400 € de recettes de reversements de Frais Post Stationnement par la Ville d'Orléans
- Annulation de 120 713 € de recettes de fonds de concours versé par la ville d'Orléans suite à la modification du projet de végétalisation du Pont Thinat
- Annulation de 57 915 € de subventions prévues initialement pour les travaux de voirie de la rue du Mans à Ormes suite à l'annulation de l'opération

**En dépenses réelles d'investissement (hors reprise de résultat et reports) : 1 590 353,98 € :**

- Inscription de 1 878 289 € complémentaires pour accélérer les opérations de rénovation de l'éclairage public
- Inscription de 1 536 000 € de travaux de requalification de rues financés par fonds de concours (50%) dont :
  - 800 000 € pour la rue Château Gaillard à Orléans
  - 472 000 € pour la rue des Hauts Champs à Orléans
  - 264 000 € pour la rue Fosse au lard à Chanteau
- Inscription de 900 000 € au titre de la régularisation de l'autorisation de programme « subventions versées aux grandes écoles » omise au budget 2024
- Inscription de 815 632 € complémentaires pour verser les subventions d'investissement dans le cadre de la solidarité territoriale au titre de conventions avec les communes de La Chapelle Saint Mesmin, Combleux et Saint Denis en Val
- Inscription de 498 600 € au titre de la gestion des déchets dont :
  - 150 000 € pour les colonnes enterrées
  - 130 000 € pour le remplacement des bacs et le développement des abris bacs biodéchets
  - 117 100 € pour l'acquisition de caméras nomades dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages
  - 65 000 € pour le Comptoir du Réemploi
  - 36 500 € pour la finalisation des travaux sur la végétation de Saran
- Inscription de 576 438 € d'acquisition de véhicules métier pour l'entretien des voiries
- Inscription de 498 000 € de diverses opérations de voirie comprenant :
  - 250 000 € pour les couches de roulement de la place Sainte Croix et de la rue de l'immobilière à Orléans
  - 163 000 € complémentaires pour le solde du marché de requalification de la rue Denis Papin à Fleury Les Aubrais
  - 80 000 € complémentaires pour le programme rues d'Ingré
  - 5 000 € pour une acquisition rue de la Monnaie à Ingré
- Inscription de 450 000 € de dépenses dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale sur les quartiers d'Orléans financée par offre de concours à hauteur de 80 %
- Inscription complémentaire en dépenses / recettes de 391 390 € au titre de l'opération pour compte de tiers pour les travaux de la rue Beauhaire à Saint Jean de la Ruelle
- Inscription de 205 000 € complémentaires d'amélioration et installation de voirie dont :
  - 145 000 € pour l'aménagement de sécurité et purges sur l'ensemble de la commune d'Ingré
  - 40 000 € pour la reprise de la voirie suite à un sinistre au niveau des archives Départementales
  - 20 000 € pour la rue des agates à Saint Jean de la Ruelle
- Inscription de 205 302,71 € de dépenses complémentaires liées à l'informatique pour l'acquisition de matériels, licences et logiciels (engagements 2023 non mandatés en 2023 et à payer en 2024)
- Inscription de 160 000 € de travaux urgents dans le Parking Cathédrale
- Inscription de 150 000 € d'acquisition de véhicules métiers pour les pôles (remplacement de 4 véhicules hors service et équipement d'un fourgon d'astreinte)
- Inscription de 110 700 € de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage
- Inscription de 104 000 € pour la mise aux normes du système de désenfumage de l'Espace Saint Marc
- Inscription de 91 000 € pour l'achat d'une bâche de retenue d'eau à Boigny sur Bionne dans le cadre de la défense contre l'incendie



- Inscription de 80 000 € de travaux de renforcement des ouvrages hydrauliques fragilisés suite aux dernières crues
- Inscription de 78 200 € pour la base de loisirs de l'île Charlemagne dont :
  - 75 000 € de travaux de ravalement de façade et de changement de menuiseries
  - 3 200 € de travaux pour mise hors d'eau de la couverture à l'île Charlemagne
- Inscription de 56 000 € de matériels et mobiliers de bureau
- Inscription de 51 000 € de frais d'études pour le site ALSTOM
- Inscription de 50 000 € en dépenses / recettes dans le cadre d'un appel à projet pour la construction d'un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC)
- Inscription de 45 585 € dans le cadre de la mise en sécurité de l'avenue Pierre Mendes France à Saint Jean de la Ruelle
- Inscription de 40 000 € de dépenses dans le cadre de travaux de voirie liés à divers sinistres
- Inscription de 25 000 € d'acquisition de matériel dont :
  - 20 000 € dans le cadre de mobilité de services
  - 5 000 € pour l'adaptation de postes (fauteuils et écrans)
- Inscription de 21 433,80 € au titre de la subvention d'équilibre d'équipement versée au budget annexe Pépinières
- Inscription de 16 600 € de divers travaux de rénovation et mise en sécurité (mur d'écrans de l'office du tourisme, couverture du centre de production horticole)
- Inscription de 15 000 € de petits travaux et réparations sur les bâtiments métropolitains
- Inscriptions de 14 458,75 € en dépenses / recettes au titre des opérations pour compte de tiers pour le comblement de la carrière Saint Vincent
- Inscription de 12 459 € complémentaires pour le solde de l'opération de l'aire de covoiturage de Chécy
- Inscription de 31 754,72 € dans le cadre de l'aménagement de l'air de grands passages des gens du voyage
- Inscription des 755 000 € à titre conservatoire dans l'attente du jugement du référé expertise concernant les travaux sur l'aire de grand passage
- Inscription de 3 500 € de divers travaux à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD)
- Inscription de 2 760 € complémentaires pour les travaux sur le parking et aux abords de la crèche collective de la Bolière
- Inscription de 1 450 € pour des relevés topographiques
- Inscription de 1 400 € de régularisation comptable
- Inscription de 5 000 € pour de divers équipements et menus travaux pour l'espace cinéraire
- Inscription de 189 € en dépenses / recettes au titre d'opérations pour compte de tiers pour la place du marché
- Annulation de 6 000 000 € de Crédits de Paiement dans le cadre du décalage des décaissements des travaux de l'Université de la Porte Madeleine
- Annulation de 860 000 € de Crédits de Paiement suite au décalage des décaissements pour les travaux d'aménagement de la RD2020 NORD
- Annulation de 350 000 € de Crédits de Paiement suite au décalage prévisionnel de décaissements pour la construction de 4 maisonnettes pour l'habitat adapté du terrain des gens du voyage d'Ingré
- Annulation de 260 000 € au titre de la fin des marchés d'ouvrage d'art
- Annulation de 215 000 € de dépenses d'installation de bornes de recharge électrique
- Annulation de 170 000 € dans le cadre de la modification du projet de végétalisation du Pont Thinat
- Annulation de 100 000 € de subventions aux particuliers dans le cadre du Fonds Air Bois décalé à 2025
- Annulation de 100 000 € de dépenses pour le plan inondation – débordement de cours d'eau décalé à 2025
- Annulation de 100 000 € de dépenses pour le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) décalé à 2025
- Annulation de 82 000 € de dépenses dans le cadre de l'aménagement de l'air de grands passages
- Annulation de 55 000 € de crédits de paiement suite aux décalages de projets relatif à la charte agricole
- Annulation de 50 000 € de dépenses pour le comblement de la carrière Saint Vincent
- Annulation de 50 000 € de dépenses pour le Programme Actions Risques Cavités (PAPRICA)

- Annulation de 50 000 € de dépenses au titre d'une étude sur la gestion des milieux aquatiques

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 33 816 437,26 € et l'emprunt d'équilibre 2024 en diminution de 30 990 282,91 €.

- Suite à ce budget supplémentaire, le montant des subventions d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes s'élève à :
  - 10 468 969,39 € en fonctionnement pour le budget annexe transport (hausse de 1 168 969,39 €) ;
  - 630 696,00 € en fonctionnement pour le budget annexe Centre de Formation d'Apprentis (évolution de 25 696,00 €) ;
  - 2 440 000,00 € en fonctionnement (augmentation de 225 000,00 €) et 21 433,80 € en investissement pour le budget annexe Pépinières (en hausse de 21 433,80 €) ;
  - 530 000,00 € en fonctionnement (inchangé) et 100 000,00 € en investissement (inchangé) pour le budget annexe Parc Floral.

**2 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe assainissement**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 977 675,67 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général                    | 79 012,00 €           |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 1 629 012,37 €        |                       |
| 65 - Autres charges de gestion courante              | 15 000,00 €           |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                         | 32 988,00 €           |                       |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 314 000,00 €          | 20 000,00 €           |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté                |                       | 2 007 512,37 €        |
| 74 - Subventions d'exploitation                      |                       | 37 000,00 €           |
| 77 - Produits exceptionnels                          |                       | 5 500,00 €            |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>2 070 012,37 €</b> | <b>2 070 012,37 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 070 012,37 € correspondant à :

- des recettes réelles pour 2 050 012,37 € comprenant :
  - la reprise de l'excédent reporté de 2023 : 2 007 512,37 €
  - une subvention de L'Office français de la biodiversité (OFB) au titre du contrat de recherche bioaire : 37 000 €
  - des recettes de pénalités de retard pour les travaux de réseaux d'eau pluviales de Saint Jean Le Blanc : 5 500 €
  - des recettes d'ordre pour 20 000 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 070 012,37 € correspondant à :

- des dépenses réelles pour 127 000 € comprenant :
  - des analyses des rejets d'eaux usées dans les milieux aquatique subventionnées par l'Agence Française de la Biodiversité : 56 000 €
  - la participation à la Délégation de Service Public (DSP) Véolia Les Muids : 25 000 €
  - l'ajustement de la redevance assainissement : 20 000 €
  - des admissions en non-valeur : 15 000 €
  - des annulations de titres sur exercices antérieurs : 11 000 €
- des dépenses d'ordre pour 1 943 012,37 € dont 1 629 012,37 € correspondant à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES              |
|--|---------------------|-----------------------|
| 0201002 - ASSAINISSEMENT                                       | 400 000,00 €        |                       |
| 0201004 - STEP LA CHAPELLE                                     | -1 050 000,00 €     |                       |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 854 611,32 €        |                       |
| 13 - Subventions d'investissement                              | 2 000,00 €          | 134 585,00 €          |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 20 000,00 €         | 314 000,00 €          |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 1 629 012,37 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 72 099,57 €           |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                     | -3 105 597,37 €       |
| 458X - Opérations pour le compte de tiers                      |                     | 400 000,00 €          |
| <b>REPORTS 2023</b>  | <b>681 051,98 €</b> | <b>1 463 563,73 €</b> |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>907 663,30 €</b> | <b>907 663,30 €</b>   |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 907 663,30 € dont :

- des recettes réelles pour – 1 035 349,07 € comprenant :
  - des restes à réaliser : 1 463 563,73 €
  - la subvention de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour les travaux de mise en conformité des réseaux d'eau de La Chapelle Saint Mesmin : 134 585 €
  - l'affectation du résultat 2023 : 72 099,57 €
  - des recettes pour l'Opération Pour Compte de Tiers (OPCT) au titre de travaux d'assainissement du bassin enterré de l'esplanade de gaulle de saint Jean de Braye : 400 000 €
  - la diminution de l'emprunt d'équilibre : - 3 105 597,37 €
- des recettes d'ordre pour 1 943 012,37 € dont 1 629 012,37 € d'augmentation du virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 907 663,30 € dont :

- des dépenses réelles pour 887 663,30 € correspondant à :
  - la reprise du déficit 2023 : 854 611,32 €
  - des restes à réaliser : 681 051,98 €
  - des remboursements à des particuliers pour des travaux de branchement d'assainissement : 2 000 €
  - une restitution de 650 000 € de Crédits de Paiement suite au décalage des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Chapelle Saint Mesmin
- des dépenses d'ordre pour 20 000,00 €

**3 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe transports**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 382 307,81€, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général                    | 1 266 479,16 €        |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | -495 261,22 €         |                       |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 000 000,00 €        |                       |
| 74 - Subventions d'exploitation                      |                       | 1 120 469,39 €        |
| 75 - Autres produits de gestion courante             |                       | 100 583,00 €          |
| 77 - Produits exceptionnels                          |                       | 45 426,77 €           |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté                |                       | 504 738,78 €          |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>1 771 217,94 €</b> | <b>1 771 217,94 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes réelles s'élèvent à 1 771 217,94 € correspondant à :

- la reprise de l'excédent reporté de 2023 : 504 738,78 €
- une subvention au titre du mobilier urbain : 52 083 €
- des pénalités de retard pour la livraison de bus : 34 426,77 €
- une recette de valorisation des matériaux récupérés suite à la cession et à la destruction de bus thermiques : 11 000 €
- à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 1 168 969,39 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 771 217,94 € dont :

- des dépenses réelles pour 1 266 479,16 € qui correspondent à :
  - des dépenses liées à l'avenant 6 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) : 1 230 456 €
  - une expertise judiciaire pour la corrosion sur le réseau du tramway : 20 000 €
  - un remboursement à la commune de La Chapelle-Saint Mesmin suite au recrutement d'un policier dans les 3 ans de sa formation : 14 523,16 €
  - de frais d'exploitation et de maintenance de chauffage : 1 500 €
- des dépenses d'ordre pour 504 738,78 € dont – 495 261,22 € de diminution du virement à la section d'investissement et 1 000 000,00 € d'écritures d'ordre de cessions.

➤ Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transports augmente de 1 168 969,39 € soit un total de 10 468 969,39 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES               | RECETTES               |
|--|------------------------|------------------------|
| 0301004 - TRANSPORTS URBAINS - INVESTISSEMENTS COURANTS        | -396 785,10 €          |                        |
| 0301008 - CONVERSION BUS                                       | -100 000,00 €          |                        |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 11 107 874,97 €        |                        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                        | 11 107 074,97 €        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                        | -1 001 523,88 €        |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                        | -495 261,22 €          |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           |                        | 1 000 000,00 €         |
| <b>REPORTS 2023</b>  |                        | 800,00 €               |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>10 611 089,87 €</b> | <b>10 611 089,87 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 10 611 089,87 €, dont :

- des recettes réelles pour 10 106 351,09 € qui correspondent à :
  - des restes à réaliser : 800 € ;
  - l'affectation de résultat : 11 107 074,97 € ;
  - l'augmentation de l'emprunt d'équilibre : - 1 001 523,88 €.
- des recettes d'ordre pour 504 738,78 € comprenant la diminution du virement de la section de fonctionnement pour – 495 261,22 € ainsi que des écritures d'ordre de cessions pour 1 000 000,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 10 611 089,87 €, de dépenses réelles qui correspondent à :

- la reprise du déficit d'investissement 2023 : 11 107 874,97 €
- des crédits complémentaires au titre d'une acquisition foncière : 24 214,90 €
- une annulation de Crédits de Paiement pour les travaux courants du Tram : 421 000 €
- une annulation de Crédits de Paiement pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et la Maitrise d'Ouvrage Externe (MOE) dans le cadre de la transition des bus : 100 000 €.

**4 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 17 870 309,90 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES               | RECETTES               |
|---|------------------------|------------------------|
| 011 - Charges à caractère général                         | 2 777 126,80 €         |                        |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 1 178 252,71 €         |                        |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                        | 1 178 252,71 €         |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                        | 1 264 059,00 €         |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      | 6 804 936,34 €         | 5 645 677,60 €         |
| <b>REPORTS 2023</b>                                       | <b>45 712,00 €</b>     | <b>2 718 038,54 €</b>  |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>10 806 027,85 €</b> | <b>10 806 027,85 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 10 806 027,85 € comprenant :

- des recettes réelles pour 5 160 350,25 € dont :
  - la reprise du résultat de fonctionnement 2023 : 1 178 252,71 €,
  - des restes à réaliser : 2 718 038,54 €,
  - des cessions de terrains : 1 264 059,00 €
- des recettes d'ordre de stocks pour 5 645 677,60 €

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 10 806 027,85 € et correspondent à :

- des dépenses réelles pour 2 822 838,80 € dont :
  - des restes à réaliser : 45 712,00 €,
  - une enveloppe travaux : 2 777 126,80 €
  - des dépenses d'ordre pour 7 983 189,05 € dont :
    - le virement à la section d'investissement : 1 178 252,71 €,
    - des écritures de stocks : 6 804 936,34 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 418 604,45 €        |                       |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                       | -918 907,00 €         |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 1 178 252,71 €        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 5 645 677,60 €        | 6 804 936,34 €        |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>7 064 282,05 €</b> | <b>7 064 282,05 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 7 064 282,05 €, dont :

- des recettes réelles pour – 918 907,00 € correspondant à la diminution de l'emprunt d'équilibre,
- des recettes d'ordre pour 7 983 189,05 € comprenant :
  - le virement de la section de fonctionnement : 1 178 252,71 €,
  - des écritures de stocks : 6 804 936,34 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 7 064 282,05 €, dont 1 418 604,45 € de dépenses réelles liées à la reprise du déficit d'investissement 2023 et 5 645 677,60 € d'écritures d'ordre de stocks.

**5 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprentis,** pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 624 705,89 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES            | RECETTES            |
|---|---------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                         | 9 330,00 €          |                     |
| 65 - Autres charges de gestion courante                   | 158 466,00 €        |                     |
| 67 - Charges spécifiques                                  | 11 300,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 140 965,41 €        |                     |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                     | 40 000,00 €         |
| 74 - Dotations et participations                          |                     | 80 000,00 €         |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  |                     | 59 096,00 €         |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                     | 140 965,41 €        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>320 061,41 €</b> | <b>320 061,41 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 320 061,41 € de recettes réelles et correspondent à :

- la reprise du résultat de fonctionnement 2023 : 140 965,41 €,
- des recettes complémentaires de formation NEGOVENTIS : 80 000,00 €
- des recettes supplémentaires liées à l'évolution des effectifs : 73 400,00 €
- l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 25 696,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 320 061,41 € et correspondent à :

- des dépenses réelles pour 179 096,00 € comprenant :
  - une participation au déficit 2023 pour la résidence des apprentis : 156 966,00 €

- un remboursement de trop perçu des OPCO au titre de la formation : 11 300,00 €
  - une majoration du prix de l'hébergement et des repas : 5 000,00 €
  - des dépenses de maintenance informatique : 2 830,00 €
  - des admissions en non-valeur : 1 500,00 €
  - des frais de passage de la fibre en haut débit : 1 500,00 €
  - des dépenses d'ordre pour 140 965,41 € correspondant au virement à la section d'investissement.
- Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis progresse de 25 696,00 € et s'élève à 630 696,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 0501001 - EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COURANTS CFA                  | 92 000,00 €         |                     |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 208 804,48 €        |                     |
| 13 - Subventions d'investissement                              | 3 840,00 €          |                     |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                     | 141 161,37 €        |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                     | 140 965,41 €        |
| <b>REPORTS 2023</b>  |                     | 22 517,70 €         |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>304 644,48 €</b> | <b>304 644,48 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 304 644,48 €, dont :

- des recettes réelles pour 163 679,07 € comprenant :
  - la reprise de l'excédent d'investissement 2023 : 141 161,37 €
  - les restes à réaliser pour : 22 517,70 €,
- des recettes d'ordre pour 140 965,41 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 304 644,48€ de dépenses réelles et concernent :

- des travaux de reconfiguration des plateaux techniques : 51 000,00 €
  - des dépenses liées à la commande d'une cellule de traitement de l'air (outil pédagogique pour une filière de BTS) : 41 000,00 €
  - le remboursement partiel d'une recette d'OPCO perçue en 2022 : 3 840,00 €
  - l'ajustement de l'enveloppe d'équilibre : 208 804,48 €.
- Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis reste inchangé et s'élève à 142 566,00 €.

**6 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 511 283,15 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général            | -716,00 €             |                       |
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 1 516,00 €            |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 32 500,00 €           |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 2 348 950,47 €        |                       |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                       | 2 382 250,47 €        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>2 382 250,47 €</b> | <b>2 382 250,47 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 382 250,47 € et correspondent à la reprise du résultat de fonctionnement 2023.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 382 250,47 € dont :

- des dépenses réelles pour 33 300,00 € comprenant :
  - des dons à des associations : 30 000,00 €,
  - des annulations de titre sur exercices antérieurs : 2 500,00 €



- des admissions en non-valeur : 800,00 €
- des dépenses d'ordre pour 2 348 950,47 € correspondant au virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 0601001 - CREMATORIUM  | 26 779,00 €           |                       |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 3 102 253,68 €        |                       |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                       | 780 082,21 €          |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                       | 2 348 950,47 €        |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>3 129 032,68 €</b> | <b>3 129 032,68 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 3 129 032,68 € dont :

- des recettes réelles pour 780 082,21 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2023
- des recettes d'ordre pour 2 348 950,47 € au titre de l'augmentation du virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 3 129 032,68 € de dépenses réelles, dont :

- une enveloppe d'équilibre 3 102 253,68 €
- des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique : 20 779,00 €
- des dépenses liées à l'évolution de la gestion d'un multi-payeur : 6 000,00 €

**7 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe pépinières**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 425 242,54 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                    | 152 000,00 €        |                     |
| 65 - Autres charges de gestion courante              | 53 000,00 €         |                     |
| 67 - Charges spécifiques                             | 20 000,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 133 466,20 €        |                     |
| 75 - Autres produits de gestion courante             |                     | 225 000,00 €        |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté             |                     | 98 466,20 €         |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections |                     | 35 000,00 €         |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>358 466,20 €</b> | <b>358 466,20 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 358 466,20 € dont 323 466,20 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 pour 98 466,20 € ainsi qu'à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 225 000,00 € et 35 000 € de recettes d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 358 466,20 € dont :

- des dépenses réelles pour 225 000,00 € comprenant :
  - des dépenses complémentaires d'électricité : 85 000,00 €
  - des régularisations de charges pour le Lab'O : 40 000,00 €
  - des dépenses d'entretien et de réparations du Lab'O : 32 000,00 €
  - des annulations de titres sur exercices antérieurs : 20 000,00 €
  - le nettoyage de la vitrerie de l'Agreen Lab'O : 15 000,00 €
  - des admissions en non-valeur et créances éteintes : 13 000,00 €
  - l'entretien des espaces verts : 10 000,00 €
  - l'abonnement annuel intranet du Lab'O : 10 000,00 €
- des dépenses d'ordre pour 133 466,20 € correspondant à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

- Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal au budget annexe pépinières progresse de 225 000 € et s'élève à 2 440 000,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 0702002 - LABO   | 117 200,00 €          |                       |
| 0702003 - PEPINIÈRES ENTREPRISES                               | 2 700,00 €            |                       |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 891 876,34 €          |                       |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 35 000,00 €           |                       |
| 13 - Subventions d'investissement                              |                       | 21 433,80 €           |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             | 20 000,00 €           | 20 000,00 €           |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 133 466,20 €          |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                       | 891 876,34 €          |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>1 066 776,34 €</b> | <b>1 066 776,34 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 066 776,34 € dont :

- des recettes réelles pour 933 310,14 € comprenant :
  - l'affectation de résultat : 891 876,34 €
  - des recettes de cautions : 20 000,00 €
  - une subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal : 21 433,80 €
- des recettes d'ordre pour 133 466,20 € correspondant à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 066 776,34 € dont :

- des dépenses réelles pour 1 031 776,34 € comprenant :
  - la reprise du déficit d'investissement 2023 : 891 876,34 €,
  - l'acquisition et l'installation de matériel d'éclairage pour le Lab'O : 77 200 €
  - des dépenses informatiques pour le remplacement du pare-feu du Lab'O : 40 000 €
  - des dépenses de cautions : 20 000 €
  - des études de structure pour le cloisonnement mobile du Lab'O : 1 500 €
  - des travaux de réseaux informatiques sur la Pépinière d'Olivet: 1 200 €
- des dépenses d'ordre pour 35 000,00 €.

- Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal au budget annexe pépinières s'élève à 21 433,80 €.

**8 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe parkings**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 554 240,05 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                     | 682 989,17 €        |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 682 989,17 €        |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>682 989,17 €</b> | <b>682 989,17 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 682 989,17 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 682 989,17 € et correspondent à des dépenses d'ordre liées à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 0802001 - PARKING DE FLEURY LES AUBRAIS                        | 871 250,88 €        |                     |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                     | 188 261,71 €        |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 682 989,17 €        |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>871 250,88 €</b> | <b>871 250,88 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 871 250,88 € dont 188 261,71 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2023 et 682 989,17 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions en dépenses s'élèvent à 871 250,88 € de dépenses réelles dont – 60 000,00 € d'annulation de crédits pour la rénovation du parking de Fleury et 931 250,88 € pour une enveloppe de travaux.

**9 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 271 294,73 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 10,00 €             |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 135 284,03 €        |                     |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                     | 135 294,03 €        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>135 294,03 €</b> | <b>135 294,03 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 135 294,03 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 135 294,03 € dont 10 € de dépenses réelles au titre d'admissions en non-valeur et 135 284,03 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 3 396,67 €          |                     |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 132 604,03 €        |                     |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 135 284,03 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 3 396,67 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                     | -2 680,00 €         |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>136 000,70 €</b> | <b>136 000,70 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 136 000,70 € dont :

- des recettes réelles pour 716,67 € correspondant :
  - à la réduction de l'emprunt d'équilibre : - 2 680,00 € ;
  - à l'affectation du résultat 2023 : 3 396,67 €.
- des recettes d'ordre pour 135 284,03 € correspondant au virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 136 000,70 € de dépenses réelles correspondant à la reprise du déficit d'investissement 2023 pour 3 396,67 € ainsi qu'à une enveloppe travaux de 132 604,03 €.

**10 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 26 431 044,94 €, y compris les restes à réaliser.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES               | RECETTES               |
|---|------------------------|------------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                        | 2 608 837,30 €         |
| 011 - Charges à caractère général                         | 5 565 409,36 €         |                        |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 2 608 837,30 €         |                        |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                        | 595 770,00 €           |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      | 7 116 483,66 €         | 11 137 149,32 €        |
| <b>REPORTS 2023</b>                                       | <b>3 165,30 €</b>      | <b>952 139,00 €</b>    |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>15 293 895,62 €</b> | <b>15 293 895,62 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 15 293 895,62 € dont :

- des recettes réelles pour 4 156 746,30 € comprenant :
  - l'excédent de fonctionnement pour 2 608 837,30 € ;
  - les restes à réaliser pour 952 139,00 €
  - la recette de vente de terrain de la ZAC des Chatelliers pour 595 770,00 €
  - des recettes d'ordre pour 11 137 149,32 € au titre d'écritures de stocks.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 15 293 895,62 € dont :

- des dépenses réelles pour 5 568 574,66 € correspondant à :
  - une enveloppe de travaux : 5 565 409,36 € ;
  - des restes à réaliser : 3 165,30 € ;
- des dépenses d'ordre pour 9 725 320,96 € correspondant :
  - à des écritures de stocks : 7 116 483,66 € ;
  - au virement à la section d'investissement : 2 608 837,30 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES               | RECETTES               |
|--|------------------------|------------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                        | 1 738 828,36 €         |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                        | 2 608 837,30 €         |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 11 137 149,32 €        | 7 116 483,66 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                        | -327 000,00 €          |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>11 137 149,32 €</b> | <b>11 137 149,32 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 11 137 149,32 € dont :

- des recettes réelles pour 1 411 828,36 € correspondant à :
  - la reprise de l'excédent d'investissement 2023 : 1 738 828,36 €.
  - la réduction de l'emprunt d'équilibre pour – 327 000,00 € ;
- des recettes d'ordre pour 9 725 320,96 € comprenant :
  - à des écritures de stocks : 7 116 483,66 € ;
  - au virement de la section d'exploitation : 2 608 837,30€.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 11 137 149,32 € et correspondent à des écritures d'ordre de stocks.

**11 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe Eau**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 764 337,38 € y compris les restes à réaliser.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général                    | -129 000,00 €         |                       |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | -21 779,50 €          |                       |
| 014 - Atténuations de produits                       | 310 000,00 €          |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 745 537,91 €          |                       |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 100 000,00 €          |                       |
| 65 - Autres charges de gestion courante              | 13 000,00 €           |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                         | 6 000,00 €            |                       |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté                |                       | 1 023 758,41 €        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>1 023 758,41 €</b> | <b>1 023 758,41 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 023 758,41 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 023 758,41 € dont :

- des dépenses réelles pour 178 220,50 € comprenant :
  - des dépenses d'achat d'eau pour 157 000,00 €
  - l'ajustement de la redevance versée à l'Agence d'Eau Loire et Bretagne pour 20 000,00 €
  - des admissions en non-valeur et créances éteintes pour 13 000,00 € ;

- des abandons de créances au titre du Fonds Unifié Logement (FUL) pour 6 000,00 €
- la participation à la délégation de Service Public (DSP) VEOLIA Les Muids au titre de de l'exercice 2024 pour 4 000,00 €
- des annulations de dépenses de charges de personnel pour les Mises A Disposition de Service (MADS) d'Ingré et de La Chapelle Saint Mesmin pour 21 779,50 €
- des dépenses d'ordre pour 845 537,91 € correspondant au virement à la section d'investissement pour 745 537,91 €, ainsi qu'à des écritures d'ordre de cessions pour 100 000,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 1401001 - EAU POTABLE  | -537 500,00 €       |                     |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 470 191,91 €        |                     |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 807 887,06 €        |                     |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 745 537,91 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 755 565,06 €        |
| 13 - Subventions d'investissement                              |                     | 62 500,00 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                     | -975 346,00 €       |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           |                     | 100 000,00 €        |
| <b>REPORTS 2023</b>  |                     | <b>52 322,00 €</b>  |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>740 578,97 €</b> | <b>740 578,97 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 740 578,97 € dont :

- des recettes réelles pour – 104 958,94 € correspondant :
  - à l'affectation de résultat 2023 : 755 565,06 € ;
  - à une subvention au titre d'un fonds de concours du Département dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eau potable à la ferme des Saints Pères de Saint Cyr en Val : 62 500,00 € ;
  - à la réduction de l'emprunt d'équilibre : - 975 346,00 €.
- des restes à réaliser : 52 322,00 € ;
- des recettes d'ordre pour 845 537,91 € correspondant au virement de la section d'exploitation pour 745 537,91 € ainsi qu'à des écritures d'ordre de cessions pour 100 000,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 740 578,97 € de dépenses réelles comprenant :

- des travaux sur les réseaux d'eau potable à la ferme des Saints Pères de Saint Cyr en Val : 62 500,00 € ;
- l'ajustement de l'enveloppe travaux pour 470 191,91 € ;
- des annulations de Crédits de Paiement suite au décalage dans l'exécution de la réhabilitation de canalisations (quartier des Bleuets et rue des Cahotus) pour 600 000,00 € ;
- la reprise du déficit d'investissement 2023 : 807 887,06 €.

**12 - Approuver le budget supplémentaire du budget annexe parc floral**, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 825 606,58 € y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 023 - Virement à la section d'investissement | 183 533,82 €        |                     |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté     |                     | 183 533,82 €        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>183 533,82 €</b> | <b>183 533,82 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 183 533,82 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 183 533,82 € correspondant à des dépenses d'ordre au titre du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 458 538,94 €        |                     |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 183 533,82 €        |                     |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                     | 183 533,82 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 258 538,94 €        |
| <b>REPORTS 2023</b>  |                     | 200 000,00 €        |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>642 072,76 €</b> | <b>642 072,76 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 642 072,76 €, dont :

- des recettes réelles pour 258 538,94 € correspondant à l'affectation de résultat pour 258 538,94 € ;
- des restes à réaliser : 200 000,00 € ;
- des recettes d'ordre pour 183 283,82 € au titre du virement de la section de fonctionnement

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 642 072,76 € de dépenses réelles dont la reprise du déficit d'investissement 2023 pour 458 538,94 € et l'ajustement de l'enveloppe travaux pour 183 533,82 €.

Annexe(s) : 2

- Annexe Dél. Budget Supplémentaire 2024 - Document budgétaire
- Détails des opérations d'équipement
- Maquette BS votée

ADOpte AVEC 22 ABSTENTIONS, 58  
VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.